



## **Déclaration préalable UNSA-Éducation**

Madame la Préfète,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental,  
Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs les élu(e)s,  
Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

L'UNSA EDUCATION souhaite commencer par un état des lieux concernant les changements dans la fonction publique en ce début d'année.

- **Le jour de carence** a été rétabli pour les fonctionnaires ce 1<sup>er</sup> janvier 2018. Pour l'UNSA, c'est le principe même du rétablissement de cette carence qui est à combattre car cette mesure n'a pas prouvé son efficacité chez les enseignants dont les absences ne sont ni plus nombreuses ni plus fréquentes que dans d'autres secteurs, publics ou privés. C'est un recul en termes de droits sociaux et une mesure pénalisante pour les salariés.
- Concernant le **salaire des enseignants**, il a diminué en janvier !  
La compensation est loin d'être totale. Au final, le traitement net baisse sur les feuilles de paye dès janvier 2018 ! La hausse du pouvoir d'achat pour tous, issue des promesses du candidat Macron, est loin de devenir une réalité pour les fonctionnaires. Hausse de cotisations, report des étapes « PPCR\*\*\* », gel du point d'indice, autant de mesures qui impactent négativement notre pouvoir d'achat.
- En ce qui concerne **l'évolution de la fonction publique**, L'UNSA constate que le gouvernement lance des chantiers sans discussion préalable avec les organisations syndicales, sans attendre la fin de la consultation qu'il a lancée, sans qu'un débat national autour de la

Fonction publique n'ait eu lieu ni pendant la campagne présidentielle, ni au parlement.

Est-on en marche rapide vers un recul ?

Nous continuons sur le chantier de la carte scolaire qui concrétise la politique budgétaire en matière d'éducation du président Macron. Dans le **1er degré**, même en éducation prioritaire, les 3 880 postes attribués au primaire ne couvrent pas la poursuite demandée du dédoublement en CP et CE1. Le compte n'y est pas si on se limite à la seule mise en place de ces dédoublements.

D'un point de vue eurélien, nous constatons que le Dasen est revenu sur un certain nombre de fermetures dans le 1er degré, ce qui se concrétise, pour le moment, par 43 fermetures et 17 ouvertures. Pour l'UNSA Education il reste encore des écoles dont les effectifs restent trop élevés et nous demeurons vigilants sur l'évolution de ces situations.

Concernant la question des dédoublements CP CE1, nous sommes ravis de constater qu'enfin, en France, on reconnaît que l'enseignement à effectifs «réduits» est un levier important pour pallier aux difficultés scolaires et sociales. Pour l'UNSA Education, la mise en œuvre de ces dédoublements est très importante mais ne règle pas à elle seule la question de la difficulté scolaire lorsqu'on sait que 70% des élèves en difficultés ne sont pas scolarisés en éducation prioritaire. La prise en compte de tous les territoires est donc une nécessité.

Nous revendiquons :

- des effectifs réduits : pas plus de 25 élèves par classe y compris en maternelle,
- de véritables moyens permettant les dédoublements de CP CE1 en éducation prioritaire tout en maintenant le dispositif PDMQDC dans ces zones,
- la consolidation de l'offre éducative en milieu rural,
- une réponse aux besoins des élèves hors éducation prioritaire notamment avec les RASED et le dispositif plus de maîtres que de classes,
- une plus grande offre de formation des enseignants,

- l'élargissement du dispositif d'accueil des enfants de moins de trois ans,
- davantage de moyens pour les remplacements et
- la prise en compte des classes Ulis dans les prévisions des effectifs.

La baisse du nombre d'élèves dans le 1<sup>er</sup> degré auraient du être l'occasion de diminuer les effectifs dans toutes les écoles où les classes sont surchargées, d'améliorer tous les points revendiqués précédemment mais les dotations insuffisantes conduisent les DASEN à fermer beaucoup de classes mettant en difficultés des communautés éducatives.

L'école primaire française largement sous-investie et marquée par des inégalités insupportables doit faire l'objet d'un engagement financier massif pour réaliser les transformations nécessaires sans peser sur le reste du système éducatif. Les choix faits par le gouvernement dans le budget 2018 ne répondent pas à cet enjeu de société.

Pour le **2nd degré**, nous revendiquons davantage de soutien en ce qui concerne l'organisation des enseignements et des projets pour tous au collège, l'accompagnement des lycées qui, bien qu'exclus du classement en éducation prioritaire, en ont toutes les caractéristiques, en particulier dans la voie professionnelle.

En ce qui concerne la rénovation du bac, l'entrée en matière ne doit pas se faire de façon simpliste en imposant 4 épreuves terminales et les autres disciplines évaluées en contrôle continu. Il faudra veiller à garantir la qualité et l'équité tout en simplifiant l'organisation de cet examen.

Pour la carte scolaire collèges dans ce département, le document nous parle d'une baisse des effectifs, alors qu'elle ne concerne que 45 élèves. Malheureusement, elle s'accompagne d'une forte baisse des heures : 257 pour être exact, de prévision à prévision.

Malgré une refonte des catégories de collèges et d'une nouvelle appellation de ces catégories, ni le taux de CSP défavorisées ni le taux de boursiers représentés ne se sont améliorés dans ces établissements. Cela ne permet que d'augmenter subrepticement le nombre d'élèves par classe dans des collèges un peu plus épargnés jusqu'à maintenant.

Nous déplorons ainsi le passage de 191 divisions à plus de 26 élèves en 2017-2018 à 225 à la rentrée prochaine, dont 14 dans la catégorie « défavorisé » qui n'avait jamais été concernée jusqu'à aujourd'hui : collèges de Senonches, Toury et Brossolette à Nogent-le-Rotrou.

Plusieurs établissements ont 3 niveaux à fort effectif : Gallardon, Maintenon, Illiers, et surtout Luisant et Hélène Boucher, avec des élèves en ULIS toujours non comptabilisés, ce que nous continuons de regretter.

L'UNSA Education déplore aussi que les effectifs réels des établissements soient parfois d'autorité diminués par les services sans prétexte cohérent, comme de nombreux collègues nous l'ont rapporté.

Par conséquent, beaucoup de conseils d'administration se sont opposés à ces propositions.

Enfin, l'UNSA Education se réjouit de la décision de Madame la Rectrice d'accorder finalement une DHG au collège Jean Moulin pour la rentrée prochaine. Nous continuons de soutenir un transfert de mur à mur pour ce collège.